

Commune de Courchavon

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 26 juin 2025

Convocations : Journal officiel du 5 juin 2025
Tout-ménage du 6 juin 2025

Présidence : M. Serge Boillat
Secrétariat : M. Michel Beuret

16 ayants droits présents

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mars 2025
2. Présentation et approbation des comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires
3. Prendre et voter un crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour équiper les compteurs d'eau d'un système de comptage et de relevé numérique, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation
4. Divers

Le président ouvre l'assemblée. Il informe les citoyens présents que les débats seront enregistrés. L'assemblée a été convoquée par le Journal Officiel du 5 juin 2025 et un tout-ménage du 6 juin 2025. Deux scrutateurs sont nommés : Mme Alexandra Meyer et M. Christophe Jubin

1.Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mars 2025

Le président informe les citoyens présents que, conformément au règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

Le Président demande si une personne souhaite que nous fissions lecture du procès-verbal. La lecture et la parole n'étant pas demandées, les citoyens présents approuvent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mars 2025 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Présentation et approbation des comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires

Le président rappelle que les comptes ont été mis à disposition des citoyens au secrétariat communal et sur le site internet, il donne ensuite la parole à M. le maire.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président ouvre la discussion et donne la parole à Mme Michèle Cerf, caissière

Les comptes présentent un bénéfice de CHF 167'294.- (sans les financements spéciaux) au compte de résultat et un bénéfice de CHF 187'600.- au compte global (avec les financements spéciaux).

Les comptes sont présentés rubrique par rubrique

0. Administration générale : CHF 192'172.- de charges pour CHF 26'842.- de recettes
1. Ordre et sécurité publique : CHF 29'047.- de charges pour CHF 12'532.- de recettes
2. Formation : CHF 398'956.- de charges pour CHF 12'330.- de recettes
3. Culture – sport – Loisirs : CHF 24'367.- de charges pour 338.- de recettes
4. Santé : 1'947.- de charges, aucune recette dans cette rubrique
5. Prévoyance sociale : CHF 346'681.- de charges pour CHF 6'568.- de recettes.
A ce sujet, la caissière explique le nouveau mode d'imputation des charges de l'action sociale exigé par le canton. Celui-ci demande aux communes de porter les montants réels des charges de l'année contrairement à la pratique passée où les comptes indiquaient les montants du décompte n-2. De fait, les communes ont dû rattraper des différences pour se mettre à jour. Pour la commune de Courchavon le rattrapage s'est monté à CHF 99'000.-, moins CHF 30'000.- de provisions.
6. Trafic – transports – télécommunications : CHF 106'193.- de charges pour CHF 15'109.- de recettes
7. Environnement : CHF 215'140.- de charges pour CHF 262'580.- de recettes. La caissière détaille les 4 services des financements spéciaux régis par des règlements qui le sont propres
Eau potable : pertes de CHF 1'191.-
Eaux usées : bénéfice de CHF 48'836. (montant exceptionnel provenant de l'encaissement de taxes de raccordement à la suite nouvelles constructions)
Déchets : pertes de CHF 6'225.-, déficit récurrent depuis plusieurs années
Eaux de surfaces : bénéfice de CHF 8'370.-

Un citoyen demande des explications sur les montants portés au compte de l'eau potable, notamment sous les postes amortissements et maintien de la valeur. La caissière et M. le Maire explique la nouvelle application du nouveau règlement de l'eau potable. Cette année en particulier, l'organe de contrôle a fait plusieurs corrections afin de respecter l'application des taux fixés dans le règlement et approuvé par le Service de l'environnement. Après quelques échanges de questions-réponses, le citoyen s'est dit satisfait des explications fournies.

Un citoyen demande pourquoi ne figure pas dans le compte des déchets la contrepartie des coûts des sacs taxés remis aux citoyens avec enfants jusqu'à 3 ans. Il lui est répondu que l'erreur a été relevée, mais tardivement, les comptes 2024 étant déjà quasi bouclés. Le montant sera reporté sur les comptes 2025.

8. Economie publique : CHF 114'131.- de charges pour CHF 120'367.- de recettes.
9. Finances – impôts : CHF 279'826.- de charges pour CHF 1'419'720.- de recettes

Un citoyen demande quelle est la raison des recettes supplémentaires dans le poste « patrimoine financier ». La caissière lui répond qu'il s'agit ici des encaissements de la taxe de dépôt des matériaux dans la carrière.

La caissière donne ensuite un aperçu du compte des investissements qui présente des dépenses d'investissements pour CHF 1'564'000.-, principalement provoqués par la rénovation de la halle de gymnastique et les travaux de revitalisation de l'Allaine, et des recettes pour CHF 261'213.- liées aux diverses subventions reçues concernant ces deux objets. Toutefois la plus grande partie des subventions reçues concerne les travaux de l'Allaine, quasi arrivés à terme.

M. le maire termine cette présentation par le rapport de l'organe de contrôle, la fiduciaire BDO qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2024 à la suite de sa vérification. Il souligne encore que la plupart des communes ont pu faire du bénéfice sur l'année d'exploitation 2024, elle pourrait s'agir d'un certain rattrapage suite à la période Covid, il se veut être prudent pour la suite des années à venir.

Le président ouvre encore la discussion. Les questions ayant déjà été posées et répondues dans le cadre des rubriques présentées, la parole n'est plus demandée. La discussion est donc close et il passe au vote.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité

3. Prendre et voter un crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour équiper les compteurs d'eau d'un système de comptage et de relevé numérique, sous réserve d'éventuelles subventions à recevoir et participations de tiers ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation

Le président donne la parole à Mme Sylviane Forster, responsable du dicastère des eaux. Suite à sa présentation et le détail des coûts composant le crédit de CHF 55'000.-, l'entrée en matière n'est pas contestée, le président ouvre la discussion.

Un citoyen : quelle est la durée de vie des piles ? Il lui est répondu, 20 ans.

Un citoyen : je constate que 48 compteurs ne peuvent pas être équipés de ce module de relevé numérique, c'est pour cela qu'il faut les changer ? Oui, effectivement ils sont trop anciens et pas adaptés à cette nouvelle technologie.

Un citoyen : y -a-t-il déjà des communes équipées par ce système ? Oui, plusieurs communes de la région, dont la commune de Basse-Allaine.

Un citoyen demande ce que ce système apporte en plus à la commune ? Il lui est répondu que cela apporte un gain de temps lors de la saisie des relevés par le fontainier et ensuite par l'administration pour la facturation. C'est également un confort supplémentaire pour les propriétaires qui n'ont plus l'obligation d'être présents pour ouvrir leur porte.

La parole n'était plus demandée, le président clos la discussion. Dans un premier vote il demande aux personnes présentes si elles acceptent le crédit de CHF 55'000.- pour équiper les compteurs d'eau d'un système de relevé numérique.

Au vote, le crédit est accepté à l'unanimité.

Le président demande ensuite aux citoyens présents s'ils acceptent de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.

Au vote, la délégation de compétence est acceptée à l'unanimité.

4.Divers

M. le maire prend la parole et informe l'assemblée que le Conseil communal a engagé une nouvelle concierge qui prendra ses fonctions le 1^{er} juillet prochain.

Le président ouvre ensuite les questions aux citoyens.

Une citoyenne fait remarquer que les citoyens ont payé la rénovation de la halle, dont un local pour le groupe des jeunes. Elle souhaiterait que les sociétés locales puissent également avoir accès à ce local. Elle demande au Conseil communal d'étudier cette demande pour la mise à disposition du local à d'autres sociétés du village.

M. le maire répond que par suite de la réorganisation des locaux dans le cadre de la rénovation de la halle, il s'est trouvé suffisamment de place pour créer un local pour que les jeunes du village puissent se réunir. Ce local est mis à disposition gratuitement sur la base d'une convention convenue entre la commune et le groupe des jeunes.

La même citoyenne trouve vraiment dommage que les sociétés locales ne puissent pas utiliser ce local pour tenir de petites réunions de 4-5 personnes. Il y a bien la salle sous les combles de l'école, mais ce n'est pas toujours pratique et pas facile d'accès pour les personnes d'un certain âge et à mobilité réduite. Elle demande vraiment au Conseil communal de revoir cette question et de discuter avec le groupe des jeunes pour une utilisation de quelques fois dans l'année.

Un autre citoyen sur la même question appuie la démarche de la précédente citoyenne et demande que le Conseil communal se penche sur cette question.

M. le maire prend note. Il s'approchera du groupe des jeunes pour en discuter.

Une citoyenne demande de faire un rappel dans un prochain tout-ménage pour préciser les heures durant lesquelles la tonte du gazon et l'usage de la débroussailleuse sont autorisées.

M. le maire répond que, pas plus tard que ce jour, il a demandé au secrétaire communal de mentionner à nouveau le règlement communal sur ce sujet dans un prochain tout-ménage.

Un citoyen demande pourquoi un agriculteur peut déclarer à la subvention les bandes herbeuses appartenant à la commune le long de la rivière. Est-ce que la commune a établi des baux à ferme sur les terres communales exploitées par des agriculteurs. Qu'en est-il également des bords de route.

M. le maire indique que la commune a conclu quelques baux à ferme sur certaines parcelles agricoles communales, mais rien au niveau des parcelles en bordures de

routes et le long de l'Allaine. Le Conseil communal prend note de cette interpellation et va éclaircir ces questions.

Un citoyen demande où en sont les estimations des valeurs officielles, il lui semble qu'il ne s'est plus rien passé depuis le Covid. Le secrétariat va contrôler cette question.

Un citoyen demande pourquoi il y a une antenne BKW sur le transformateur de Mormont. Selon M. le maire, il semblerait que cela est temporaire, il n'y a pas eu de demande auprès de la commune. Il va se renseigner auprès de BKW pour en savoir plus.

Une citoyenne demande si une solution a été trouvée pour remettre en route l'hydrant du réservoir de Mormont. Le maire lui répond que des travaux sont prévus et que nous attendons encore des devis pour entamer les réparations.

Un citoyen demande pourquoi le déneigement ne se fait pas jusqu'en haut du chemin du petit chemin du Varieu. M. le maire relève que la situation n'est pas si simple, c'est une partie de route appartenant à la Confédération et qui est interdite à la circulation depuis le panneau de signalisation. En cas d'accident sur cette portion de route, la personne serait totalement responsable. Il serait d'avis de supprimer ce panneau d'interdiction de circuler, qui n'a plus de sens depuis qu'Armasuisse a mis en place ses barrières limitant l'accès à ses sites. A son avis, il y a une zone floue qu'il y aurait lieu d'éclaircir avec Armasuisse. Le Conseil communal va reprendre ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le président clos l'assemblée en remerciant Mme Michèle Cerf pour sa présentation, ainsi que le Conseil communal et M. le maire pour leur excellent travail et leur engagement envers la commune. Il souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et de belles vacances à venir.

Courchavon, le 26 juin 2025 / 21.00

Au nom de l'Assemblée communale
Serge Boillat Michel Beuret
Président Secrétaire